



Du 3 au 11 mai 2023
et du 19 au 28 septembre 2023

CONCERTATIONS
TERRITORIALES
Musiques actuelles
Normandie

Normandie
Musiques
Actuelles
- NORMA -

SYNTHESE & PRECONISATIONS



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES ?

Le contrat de filière des musiques actuelles en région Normandie a été conçu afin d'instituer un dialogue pérenne avec les acteurs et actrices de la filière et la diversité des partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic. Il permet de produire et expérimenter des politiques communes, en soutenant des actions permettant de consolider et développer l'emploi, de favoriser la formation professionnelle ou de contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques en Normandie.

L'enjeu de cette nouvelle forme de coopération est de travailler à la structuration de la filière en région, et notamment d'accompagner des structures qui ne répondent pas aux critères des dispositifs de droit commun. **Ce contrat prend en compte les mutations et transformations du secteur et des pratiques, tout en intégrant les enjeux d'équité territoriale, d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits culturels, de transition et développement durable.**

Si des contrats de filière des musiques actuelles sont effectifs dans la quasi-totalité des territoires régionaux, **le contrat normand fait figure d'exemple au national tant par la diversité de ses parties prenantes** que par les actions expérimentées collectivement. En effet, ce contrat de 4 ans, inscrit sur la période 2023-2026, réunit **10 partenaires signataires : l'État (DRAC Normandie), le CNM, la Région Normandie, le Département de l'Eure, le Département de la Manche, le Département de la Seine-Maritime, le Département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie.**

Ces partenaires ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements. À ce titre **un fond annuel de 435 K€ a été constitué.**

Dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles pour la Normandie, les partenaires signataires partagent les objectifs suivants :

- assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence au bénéfice de la diversité culturelle,
- soutenir la diversité des activités de l'écosystème musical, en prenant en compte leurs spécificités et leurs articulations au sein de la chaîne de production (enseignement, médias indépendants, labels indépendants, commerces culturels de proximité, festivals, ...),
- favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles,
- accompagner la structuration et le développement économique de la filière en territoire,
- favoriser l'équilibre territorial,
- favoriser la participation des femmes, la professionnalisation et l'emploi durable dans le secteur des musiques actuelles et des variétés,
- soutenir et encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations,
- valoriser les bonnes pratiques en termes de développement durable (économique, social et environnemental) et favoriser la transition écologique.

Les concertations territoriales de 2017 et 2018 avaient permis d'**identifier des priorités d'actions**. Les partenaires du contrat normand ont depuis mis en place différents **appels à projets** et **mesures d'aides** pour y répondre :

APPELS A PROJETS (AIDE FINANCIERE DIRECTE)

- Soutien aux structures de développement artistique
- Soutien à la production vidéo-musique
- Soutien à la diffusion en milieu rural
- Soutien à la diffusion et innovation numérique
- Soutien aux radios associatives de musiques actuelles et de variétés.

MESURES D'AIDES (ACCOMPAGNEMENT EXTERIEUR ET AIDE INDIRECTE)

- Mesure de « Transfert de Savoir-Faire » (TSF)
- Mesure d'accompagnement des festivals : favoriser les mobilités durables
- Mesure d'accompagnement des festivals : diagnostic énergétique pour les festivals.

Le contrat de filière a permis d'aider 202 projets normands de toutes typologies sur la période 2018-2022, engageant un fonds de plus d'1,3 M€.

PARTENAIRES SIGNATAIRES



CONCERTATIONS TERRITORIALES ET ROLE DE L'ASSOCIATION NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES – NORMA

L'association **Normandie Musiques Actuelles – NORMA**, créée le 27 octobre 2022 de la fusion de l'agence Le FAR et du réseau RMAN, a pour objet de fédérer, accompagner et renforcer les musiques actuelles en Normandie, dans le **respect des droits culturels**, en intégrant les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain : **transitions, enjeux sociétaux et territoires**.

Composée de plus de **80 membres** et ouverte aux adhésions, l'association travaille autour de 4 missions statutaires majeures : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel, la valorisation publique.

En étroite collaboration avec les signataires du présent contrat, NORMA participe à l'animation de la démarche via la mise en place de **temps d'informations**, de **concertations régulières** tout au long de l'année sous formes diverses (Groupes de Travail avec l'ensemble des parties prenantes, contributions écrites, démarches d'observation...). NORMA suit et facilite la réflexion et la **mise en œuvre des mesures associées et des appels à projets**, contribue à l'**évaluation de la démarche** et à la **bonne information autour du contrat** au plus proche des acteurs et actrices de la filière des musiques actuelles en Normandie.

Dans ce cadre, l'association a proposé 10 temps de concertations territoriales en mai et septembre 2023. La mobilisation a été massive puisque 270 personnes ont contribué aux réflexions collectives. A noter la présence sur ces temps des signataires du contrat permettant de riches débats avec les structures normandes, et d'ancien·nes bénéficiaires qui ont témoigné de la pertinence des aides mobilisées dans le cadre du dispositif.

L'architecture du nouveau contrat de filière 2023-2026 a ainsi été présentée. NORMA a invité les participants et participantes à s'exprimer dans un premier temps sur les enjeux prioritaires du secteur et sur les dynamiques de territoires, puis dans un second temps sur des axes de travail qui permettront l'éventuelle mise en place de mesures et d'appels à projets.

PARTICIPATION GLOBALE

270 PARTICIPANT.ES

120
STRUCTURES

9
SIGNATAIRES

1
SOCIÉTÉ CIVILE

10
DATES

5
DEPARTEMENTS

Hérouville Saint-Clair
NORMA, le 3 mai
Caen
Le 1901, le 26 sept.

Bolbec
La Fabrik à Sons, le 21 sept.

Notteville-lès-Rouen
Le Trianon Transatlantique, le 9 mai

Saint-Lô
Le Normandy, le 28 sept.

Coutances
Théâtre Municipal, le 4 mai

Pont-Audemer
L'Echo, le 9 mai

Evreux
Le Tangram, le 19 sept.

Flers
L'Open, le 11 mai

L'Aigle
Salle Jules Ferry, le 25 sept.

PARTIE 1

ENJEUX PRIORITAIRES ET CONSTATS (MAI 2023)

Après 15 heures de débats et discussions, cadrés en ateliers et restitutions, un premier rendu des travaux a été publié fin juin 2023 (disponible en ligne).

En résumé, **5 enjeux prioritaires communs** aux acteurs et actrices sur les territoires ont été mis en lumière :

- **La transition écologique**
- **Les enjeux de proximité et de développement local**
- **La structuration collective**
- **L'économie sociale et solidaire normande**
- **La formation et l'accompagnement**

La synthèse des concertations de mai expose également les constats ou observations suivantes :

- **Les acteurs et actrices font état de conditions de travail fragiles ou précaires** (explosion des coûts liés à l'organisation / production de spectacles, risques psycho-sociaux, sur-administration des métiers, difficultés à pérenniser les financements...).
- **Il est observé un changement des pratiques des publics jeunes, des musiciennes et musiciens** (fréquentation en baisse, moins de pratiques en groupe, individualisation de la pratique musicale...).
- **Il est fait état d'une forte disparité de la diffusion de concerts entre les zones urbaines et les zones rurales** (manque de lieux de diffusion, de production / création de moyens humains dans les périphéries des grandes villes et en zone rurale, et de lieux de petite jauge...).
- **Les actrices et acteurs souhaitent collectivement investir les questions de transition écologique** (repenser la diffusion de concerts en investissant des trajectoires de création / production / diffusion sur de nouveaux réseaux, des bassins de vie différents, plus courts, questionner la sobriété des événements, réinvestir les territoires ruraux pour favoriser une présence artistique sur le territoire, sur un temps plus long...).

PISTES DE TRAVAIL (MAI 2023)

Les concertations de mai 2023 ont permis de poser le tableau de propositions / pistes de travail suivant :

AXE 1 : Favoriser la collaboration entre les acteurs et actrices pour développer les relations interpersonnelles et un meilleur maillage du territoire

Développer les liens entre collectivités territoriales (communes, communautés de communes, EPCI) – écoles de musique – lieux de pluriactivité – lieux de vie (cafés-concerts, médiathèques etc.) – salles de concerts pour le développement des pratiques amateurs et collectives.

Renforcer les échanges de pair à pair (piste de renforcement du Transfert de Savoir-Faire).

Export : favoriser la circulation des artistes en Normandie et hors-région.

AXE 2 : La présence artistique et la diffusion de concerts en milieu rural

Consolider le lien social et enrichir l'attractivité des territoires départementaux en développant la présence artistique dans les espaces ruraux ou prioritaires de la politique de la ville (besoins de compétences et de formations).

Renforcer / consolider l'emploi artistique sur les territoires et développer la présence du GIP Café-Culture en Normandie.

Développer des tournées locales par la mutualisation de lieux alternatifs / tiers lieux ...

Intégrer la dimension écologique (circuit-court, démarche bas-carbone, slow-mobility) par l'itinérance d'artistes dans les territoires et le développement des actions au niveau local (concerts, résidences longues, actions culturelles...).

Encourager l'animation des zones rurales en créant du lien avec les habitants (espaces de rencontres et d'échanges au niveau local).

AXE 3 : L'expérimentation

Encourager la prise de risque en créant un fonds de soutien pour les structures et faciliter les rencontres avec les entreprises et investisseurs.

Imaginer un dispositif d'expérimentation - carte blanche aux critères larges pour créer de nouveaux projets et faciliter la recherche et le travail au temps long.

Réfléchir à l'accompagnement des musiciennes et musiciens et à la transformation des pratiques pédagogiques pour prendre en compte l'évolution des processus de transmission et d'apprentissage dans le secteur musical.

AXE 4 : La coopération professionnelle pour développer la production collective

Réfléchir à la création d'un label régional (ou charte éthique) pour la juste rémunération des artistes, prioriser les prestataires locaux (services / productions), maintenir l'artisanat culturel afin de s'engager sur des problématiques sociétales (appel à projet mobilité durable des festivals à envisager comme une ouverture / une piste de réflexion vers l'accompagnement d'autres types d'activités).

Favoriser la mutualisation au niveau local sur les questions de formation (faciliter la prise en charge mutualisée entre structures), de gestion administrative, de gestion et de circulation de matériels au-delà des festivals (trouver des solutions collectives pour réduire les coûts).

Développer la coopération sur les questions de formation et entre la diffusion et l'accompagnement d'artistes.

AXE 5 : La structuration des entreprises de développement artistique (production, booking/tournée, phono/label, édition, management)

Maintenir une aide spécifique en direction des entreprises de développement artistique pour pérenniser l'emploi et favoriser l'émergence de structures de production de spectacles, de labels, de structures d'édition et de management, de structures d'accompagnement caractérisées par leur pluriactivité.

Enfin, les partenaires signataires du contrat, les actrices et acteurs normand-es s'accordent sur **l'approfondissement nécessaire de deux chantiers** :

- **Autour des radios associatives musicales** : ouvrir des temps spécifiques de concertations sur cette activité, en associant différents acteurs identifiés, fédérations, réseaux nationaux et régionaux, bénéficiaires d'aides du contrat normand...).
- **Autour de la mesure de Transfert de Savoir-Faire (TSF)** : dispositif à consolider, approfondir et améliorer.

A ce titre, NORMA a pu travailler avec les parties prenantes concernées entre juillet et septembre 2023 pour répondre à ce besoin identifié. Des rendus spécifiques concernant les radios et le TSF ont été réalisés en octobre 2023 en direction des signataires du contrat de filière.

PARTIE 2

DEUX QUESTIONS MAJEURES POUR CONSTRUIRE DES PROPOSITIONS OPERATIONNELLES

Les travaux de septembre ont été articulés autour de **deux questions principales** pour permettre aux participant-es de formuler des propositions opérationnelles d'actions à inscrire dans le cadre du contrat de filière en cours :

Question 1 : Comment favoriser la présence artistique en territoires et requestionner la diffusion et ses modèles ?

Question 2 : Comment favoriser la collaboration entre acteurs et actrices, la coopération et l'expérimentation ?

Cinq grands espaces de propositions sont apparus lors de ces cinq temps départementaux de septembre et suite aux travaux de l'été autour des radios et du TSF :

1. Diffusion en territoire, notamment en milieu rural.
2. Collaboration et coopération : circuit court régional et ingénierie collective.
3. Expérimentation et temps long : favoriser les innovations.
4. Les radios musicales, éléments clés de la structuration des musiques actuelles en région.
5. Le Transfert de Savoir-Faire (TSF) : une mesure efficace à mieux faire connaître (communication à renforcer).

1. DIFFUSION EN TERRITOIRE, NOTAMMENT EN MILIEU RURAL

Il ressort des travaux la nécessité de conserver la philosophie d'une aide à la diffusion en milieu rural. Cependant, les territoires urbains et péri-urbains sont également à prendre en considération. Les participant-es expriment la nécessité de **trouver des espaces de travail sur un temps plus long**, qui permettent d'**associer les artistes, des lieux** (culturels, mais aussi des lieux de vie, des cafés restaurants, bars, médiathèque, tiers lieux, etc.) **et les pouvoirs publics** (notamment les villages, petites communes, EPCI). Tout comme les aires de vie, à appréhender dans leur diversité et leur spécificité, les artistes sont à considérer dans leur individualité et la complexité / polyvalence de leur parcours (polyactivité artistique - plusieurs formations/groupes - interventions en milieu scolaire, auprès de publics spécifiques etc...). Différents dispositifs ont été cités et étudiés (GIP, TRTC, aide SACEM, aide à la présence artistique / aux compagnies de théâtre...) pour analyser l'existant, éviter la surimposition d'aides et conserver la philosophie du contrat de filière (compléter le droit commun, expérimenter).

- Au-delà de la nécessité de mettre en place ressources et informations générales à la filière en région (rôle de NORMA), un repérage et une cartographie des tiers lieux pourraient par exemple être déployés ou renforcés (il existe déjà des outils cf. France Tiers Lieux) et une mise en réseaux au niveau local pourrait être effectuée.
- Un recours plus important au GIP Cafés Culture pourrait être réalisé en région. Les deux dispositifs actuels portés par le GIP (fonds de soutien à l'emploi / fonds cafés/hôtels/restaurants et fonds employeurs occasionnels) pourraient compléter l'action du contrat de filière et des passerelles permettant la dynamique en région pourraient être imaginées. NORMA organisera début 2024 des temps d'information à ce titre.

- Si l'appel à projet lié à la diffusion en territoires (dont milieu rural) devait être activé, il s'agirait de favoriser une aide à la mutualisation des lieux et des moyens et de favoriser l'itinérance sur des territoires courts. La nécessité de la juste rémunération des artistes et équipes techniques est posée à nouveau. Le contrat de filière pourrait alors faciliter les collaborations entre gestionnaires de lieux sans moyen d'ingénierie (dont de nombreuses collectivités), structures de production ou de diffusion sans lieu fixe et artistes du territoire en recherche de lieux et d'espaces. Le temps de coordination des projets doit être valorisé et pris en compte dans les montages budgétaires comme la question de l'appréciation de l'implication bénévole citée régulièrement.

2. COLLABORATION ET COOPERATION : CIRCUIT COURT REGIONAL ET INGENIERIE COLLECTIVE

- **Il apparaît dans tous les territoires la volonté de pouvoir être accompagné sur des projets de coopération**, notamment dans l'émergence et le démarrage d'un projet. Il pourrait être envisagé la construction d'un appel à projet autour de la coopération. Il s'agirait d'accompagner des structures qui choisissent de partager des moyens techniques, humains ou financiers pour agir ensemble sur un enjeu spécifique lié au développement et/ou à la consolidation des endroits cités précédemment et scellant le contrat de filière : développement professionnel, bonnes pratiques en termes d'inclusion et d'égalité femmes/hommes, transition écologique et musiques actuelles...
- **La question de la coopération et de la collaboration identifie les points stratégiques suivants : l'amélioration de la mesure de Transfert de Savoir-Faire** (qui semble faire l'unanimité de principe mais sa communication semble à parfaire), **la mutualisation de certains postes / emplois** (la question de l'emploi mutualisé pourrait être intégrée comme critère d'un appel à projet), la mutualisation de moyens techniques et matériels (exemple de parcs matériels communs, parfois déjà existants).
- **Des exemples d'actions de coopération, qui pourraient s'inscrire dans ce nouvel appel à projet, sont cités dans les 5 départements** : l'action commune de festivals autour de la question de la place des femmes sur scène ; la création d'un label régional des producteurs et développeurs d'artistes permettant de valoriser les bonnes pratiques (conditions de travail, écogestion, RSE, diversité etc) ; la question de la matri-patrimonialisation, la mise en place de tournée commune d'artistes (locaux ou non) avec circulation de matériel et équipe technique dédiée sur un territoire court... Dans tous les cas la coopération et la création d'entraide entre structures plus « armées » et structures plus « fragiles » apparaissent.
- **Des critères importants émergent systématiquement** : favoriser le temps long (la capacité de laisser plusieurs années, le temps du contrat, à ces projets de pouvoir émerger, et structurer un écosystème) ; la prise en compte des charges non visibles de coordination, d'animation, de communication etc... à valoriser dans la construction de ces projets. Il est convenu par exemple la nécessité d'avoir un projet de coopération qui intègre au minimum trois acteurs sur deux départements (avec un acteur chef de file), et la prise en compte de la diversité dans cette coopération (sectorielle, d'activité, territoriale, esthétique). Les projets présentés pourraient être mis en œuvre par un réseau constitué juridiquement ou par un réseau informel d'acteurs et actrices, par exemple.

3. EXPERIMENTATION ET TEMPS LONG : FAVORISER LES INNOVATIONS

- Dès le mois de mai 2023, la question de l'expérimentation est apparue dans plusieurs départements. Il ressort après les dix rencontres (seules deux rencontres départementales n'ont pas produit de pour actions à cet endroit), la volonté de **créer une mesure ou appel à projet « sans critère », sorte de fonds de financement expérimental qui permettrait également d'intégrer d'autres disciplines culturelles, d'autres acteurs socio-professionnels.**
- Une forme de **bourse ou d'aide forfaitaire à l'expérimentation** pourrait être mise en place permettant de **favoriser la créativité et l'innovation**. Cette aide serait plafonnée. La question de l'effet levier est cependant posée.
- La difficulté à traiter l'éligibilité et la recevabilité est pointée. Des critères d'appréciation permettraient de faciliter à minima le choix réalisé par les signataires.

Au-delà de ces trois propositions, deux questions ont été approfondies :

4. LES RADIOS MUSICALES, ELEMENTS CLES DE LA STRUCTURATION DES MUSIQUES ACTUELLES EN REGION.

Intégrées à la filière des musiques actuelles, les radios sont des actrices essentielles de l'écosystème des musiques actuelles en Normandie, en tant que **maillon central de la valorisation et de la promotion des artistes de la région**, mais aussi par le rôle qu'elles exercent en territoire (éducation aux médias, actions d'EAC, projets collaboratifs...).

Depuis 5 ans, le contrat de filière normand accompagne de nombreuses radios musicales du secteur non marchand grâce à **un appel à projet dit de « Soutien aux radios associatives »**. Ce dispositif permet d'encourager et soutenir les actions de valorisation et de promotion des artistes régionaux issus des musiques actuelles en favorisant : l'encadrement technique professionnel ; les actions innovantes et la coopération avec les autres acteurs des musiques actuelles (lieux, structures d'accompagnement, etc.) ; la mutualisation d'outils et de compétences ; la structuration régionale.

Dans le cadre de sa mission d'observation de la filière musiques actuelles en Normandie, NORMA – Normandie Musiques Actuelles a lancé en juillet 2023 une enquête flash à destination des radios associatives, ceci afin d'anticiper et de préparer le lancement du nouveau contrat de filière 2023-2026.

Les signataires ont sollicité NORMA, afin de décider de l'opportunité de faire perdurer un appel à projets autour des radios normandes dont le modèle économique reste fragile et dépend largement des subventions.

Des comités techniques coordonnés par NORMA et impliquant à la fois certains signataires et les radios associatives ont été menés de juillet à septembre 2023.

Les résultats de cette enquête (quantitative et qualitative) soulignent ce que les aides du contrat de filière normand ont apporté en interne à la structuration des radios bénéficiaires. Dans la plupart des cas s'exprime l'importance de prolonger la démarche tout en réfléchissant à son adaptation :

- Période de l'aide et période de l'appel.
- Contenu et critères d'éligibilité : nombre de projets mis en place, précision sur les programmations (régionales notamment), qualité des projets collaboratifs, qualité des actions de professionnalisation.
- Formation, respect du cadre réglementaire.
- Critères différenciés selon le territoire (urbain / rural : pas les mêmes possibilités d'émission) ou les types de radios (FM ; bénéficiant du FSER ou non ; avec du salariat permanent ou non), ce qui permettrait d'affiner la façon d'aider et de sortir d'une logique d'aide qui en définitive a pu être parfois anticipée comme une aide au fonctionnement.

Il semble ainsi pertinent de proposer la **transformation de l'appel à projet dédié aux radios en accentuant la prise en compte des projets territoriaux de coopération et de professionnalisation**, et d'adapter l'appel à la réalité des structures pour sortir d'un financement « ticket ». Des critères d'appréciation permettraient de faciliter l'instruction des projets : playlists avec analyse rapide des pourcentages d'artistes régionaux ; analyse de la diversité et qualité des partenariats avec les labels, producteurs, associations locales, réseaux etc... ; diversité des contenus proposés : émissions, reportages, chroniques, captations... ou éléments liés à l'inclusion et l'égalité femme/homme.

5. LE TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE (TSF) : UNE MESURE EFFICACE A MIEUX FAIRE CONNAITRE

Pour rappel, le TSF est un outil pouvant répondre de manière souple et ciblée aux besoins ponctuels de montée en compétences. Il consiste en un échange entre pairs, sur une durée généralement comprise entre 1 et 4 jours, à propos d'un sujet métier spécifique pour lequel l'un des deux participant-es identifie un besoin. Il complète aussi parfois le manque d'offre de formation en région.

Après une phase de tuilage avec les acteurs de Nouvelle-Aquitaine qui ont mis en place ce dispositif dès 2017, **le TSF normand est lancé en janvier 2022**. La coordination de la mesure (prise de contact, traitement des dossiers, mise en relation, diagnostic, contractualisation, bilans etc.) est confiée alors par les partenaires signataires du contrat de filière à la **CRESS Normandie** (Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire).

- Globalement **le bilan qualitatif de la mesure est très positif** : les retours des questionnaires bilans effectués par les structures (des deux côtés) montrent que le dispositif est pertinent et répond aux types de besoins ciblés par les partenaires à l'origine.
- Cependant **le bilan quantitatif est à améliorer** : 15 demandes depuis le lancement et 12,5 journées de TSF mises en place pour 6 structures (contre 23 envisagées).

Au regard des retours effectués en mai et septembre 2023 lors des concertations, il semble pertinent de pouvoir lancer une nouvelle phase, en renforçant la communication à l'aide de NORMA, de structures relai en territoires et des signataires du contrat. Il s'agit de faire en sorte que le TSF soit davantage connu, mieux appréhendé et que son appropriation puisse être réalisée pleinement en région, par tous les types de structures et bénéficiaires potentiels.

CONCLUSION

Début juillet 2023, les signataires du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie ont validé la publication de deux appels à projets :

- Soutien à la production vidéomusique.
- Soutien aux structures de développement artistique.

Tenant compte de la nécessité d'ouvrir le champ d'intervention de l'appel à projet dédié au soutien aux structures de développement, les signataires du contrat ont fait évoluer ce dispositif, en permettant à présent d'accompagner labels, éditeurs, structures de management et autres développeurs régionaux. C'est une des premières innovations et transformations notables et positives pour le secteur.

De ces 10 temps de concertations en région, entre mai et septembre 2023, ressort principalement la volonté des acteurs et actrices :

- De **consolider l'appel à projet lié à la diffusion en territoires** (dont milieu rural), en renforçant la circulation artistique, la collaboration entre les parties prenantes, dont les collectivités territoriales (EPCI, Communautés de Communes, Villes).
- De pouvoir **mettre en place une mesure ou un appel à projet favorisant les coopérations**, permettant de valoriser des actions innovantes structurant l'écosystème des musiques actuelles en région.
- De réfléchir à la faisabilité d'un **appel à projet dédié à l'expérimentation, forme de « carte blanche », forfaitaire, favorisant la créativité et l'innovation.**
- De **favoriser la poursuite et l'amélioration du Transfert de Savoir-Faire** (mieux communiquer, relayer dans les territoires, dynamiser la mesure).
- De **transformer l'appel à projet dédié aux radios en accentuant la prise en compte des projets territoriaux de coopération et de professionnalisation, et en positionnant de nouveaux critères pour favoriser l'analyse et la prise en compte des spécificités des projets radiophoniques.**

Cette synthèse ne peut évidemment pas traduire en totalité la richesse des débats et des propositions des acteurs et actrices des musiques actuelles en Normandie, dont l'implication est ici remerciée.

Il est cependant notable que la grande majorité des personnes participantes souhaite avancer sur la question de la déprécarisation des structures, de l'emploi et de la formation, de la vitalisation des territoires, notamment ruraux, de la mise en place opérationnelle de coopérations qui permettent d'expérimenter, de prendre le temps de construire et mieux faire, sur des aires de vie plus faciles à appréhender.

Enfin, ces concertations, au-delà de la question opérationnelle des appels à projets et mesures du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie, éclairent sur la nécessité de nous réunir de façon permanente et de faire vivre ces questions en territoires, avec les élus locaux, départementaux et régionaux, dont la présence sur certaines rencontres a été saluée. NORMA engage dès à présent ces travaux et rencontres dont les prochains temps forts auront lieu dès février 2024.



Citis "Le Pentacle" Bât. B - 5 avenue de Tsukuba - 14200 Hérouville St-Clair
02.31.27.88.10 // contact@norma-asso.fr
www.norma-asso.fr